

Les Administrateurs de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc (la « **Société** »), dont les noms figurent dans le « **Répertoire** » du Prospectus, assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et dans le Prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission majeure susceptible d'en affecter la teneur.



Stewart Investors

Stewart Investors Indian Subcontinent All Cap Fund

(un compartiment de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc, une société d'investissement constituée en tant que fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments et agréée par la Banque centrale d'Irlande conformément à la Règlementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011, telle que modifiée)

SUPPLÉMENT

DATÉ DU 9 mars 2026

Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus daté du 9 mars 2026 (le « Prospectus ») relatif à la Société et doit être lu dans ce contexte et conjointement avec celui-ci. Il contient des informations relatives au Fonds, qui est un compartiment de la Société.

Tous les mots ou expressions non définis dans le présent Supplément ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Prospectus, sauf indication contraire dans les présentes.

Un investissement dans le Fonds ne doit pas constituer une partie importante de tout portefeuille d'investissement et ne saurait convenir à tous les investisseurs.

TABLE DES MATIÈRES

LE FONDS	1
OBJECTIF ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT	2
RISQUES SPÉCIFIQUES AU FONDS	9
CATÉGORIES D' ACTIONS	10
ANNEXE AU RÈGLEMENT SFDR	11

LE FONDS

Classe d'actif

Stewart Investors Indian Subcontinent All Cap Fund est un compartiment de la Société et, plus précisément, il s'agit d'un Fonds d'actions de la Société. Le Fonds est également un fonds d'actions à des fins fiscales en Allemagne. Veuillez consulter la section **Fiscalité** du Prospectus pour plus de détails.

Profil de l'investisseur

Le Fonds est destiné aux investisseurs qui recherchent une croissance du capital à long terme et qui sont prêts à accepter au moins un niveau de volatilité modéré.

Résumé des caractéristiques applicables à toutes les Catégories d'actions

Le Prospectus contient des informations complémentaires

Devise de référence	USD	Point d'évaluation	11 h 00 (heure irlandaise) chaque Jour de négociation
Jour de négociation	Chaque Jour ouvrable	Heure limite de négociation pour les souscriptions et les rachats	10 h 00 (heure irlandaise) le Jour de négociation concerné
Jour ouvrable	Un jour (à l'exception du samedi et du dimanche) au cours duquel les banques de Dublin sont ouvertes et au cours duquel la Bourse de Bombay et la Bourse nationale de l'Inde sont ouvertes pour la négociation de titres et/ou tout autre jour déterminé par le Gestionnaire, avec l'approbation du Dépositaire	Date limite de règlement des souscriptions / Objectif de règlement des paiements liés au rachat	Dans les trois (3) Jours ouvrables suivant le Jour de négociation concerné (sous réserve de la réception des documents pertinents)

Commissions et frais

Les informations concernant les commissions et les frais relatifs au Fonds sont indiquées dans le Prospectus, à l'exception des frais de gestion spécifiques exigés à l'égard de chacune des Catégories d'actions du Fonds, qui sont présentés à la section ci-dessous intitulée « Catégories d'actions ».

OBJECTIF ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir une appréciation du capital à long terme.

Objectif durable

L'objectif durable du Fonds est d'investir dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats positifs sur le plan social et environnemental. Toutes les sociétés dans lesquelles le produit financier investit contribuent à l'amélioration du développement humain, tandis que nombre d'entre elles contribuent également à des résultats positifs en matière d'environnement.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement du Gestionnaire d'investissement est fondée sur le principe de la gestion saine (stewardship). Ce principe se rapporte à la capacité et à la volonté des propriétaires et des dirigeants de sociétés de prendre de bonnes décisions à long terme au nom des entreprises qu'ils dirigent, tout en conciliant efficacement les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Le Gestionnaire d'investissement adopte une approche ascendante¹ et qualitative pour trouver et investir dans des sociétés qui, selon lui, (a) sont à la fois de grande qualité et (b) contribuent au développement durable et en tirent parti. Pour déterminer si une société contribue au développement durable et en tire parti, le Gestionnaire d'investissement évaluera si les activités de la société ont des effets positifs sur le plan social ou environnemental (voir ci-dessous).

Le Gestionnaire d'investissement a la ferme conviction que ces sociétés sont confrontées à moins de risques et qu'elles sont mieux placées pour dégager des rendements positifs à long terme, ajustés au risque². Le Gestionnaire d'investissement estime que cette approche aidera à préserver le capital des clients sur des marchés volatils et en baisse, permettant ainsi une capitalisation régulière des rendements tout au long des cycles économiques.

Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de seuils quantitatifs pour intégrer des considérations de durabilité ou ESG, mais évalue plutôt les antécédents et le modèle d'affaires d'une société par rapport aux cadres de qualité et de durabilité suivants et émet des jugements qualitatifs.

Évaluation de la qualité

Le Gestionnaire d'investissement investira uniquement dans des sociétés qui ont été soumises à son processus d'évaluation de la qualité. Lorsqu'il évalue la qualité d'une société, le Gestionnaire d'investissement prend en compte trois dimensions : la gestion, la franchise et les données financières.

1. La qualité de la gestion comprendra, entre autres, les éléments suivants :

- la compétence et l'intégrité (par exemple, la preuve que les dirigeants de la société produisent des résultats conformes aux attentes du Gestionnaire d'investissement et agissent honnêtement dans leurs relations avec les actionnaires et les autres parties prenantes) ;
- l'alignement avec toutes les parties prenantes (par exemple, la preuve que les dirigeants de la société prennent en compte et équilibrent les intérêts de toutes les parties prenantes, par exemple, les salariés ou les communautés locales avec les actionnaires, pour le bénéfice à long terme de tous) ;

¹ En d'autres termes, il analyse des sociétés individuelles plutôt que des pays ou des secteurs.

² En d'autres termes, les rendements des investissements prennent en compte le risque associé à leur réalisation.

- les antécédents sur de longues périodes (par exemple, la manière dont les dirigeants de la société se sont comportés dans leurs fonctions actuelles et antérieures, y compris dans des circonstances difficiles) ;
- la gestion saine et l'horizon temporel (par exemple, la preuve que les dirigeants de la société prennent des décisions en tenant compte des intérêts à long terme de la société, y compris sa réputation et sa résilience, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'amélioration des gains à court terme).

2. La qualité de la franchise comprendra, entre autres, les éléments suivants :

- des produits et des services, ainsi que des pratiques commerciales nécessaires et responsables (par exemple, des produits qui favorisent une utilisation plus efficace et plus durable des ressources) ;
- un pouvoir de fixation des prix, des barrières à l'entrée (par exemple, une société qui fabrique un produit avec des caractéristiques uniques et difficiles à reproduire ou qui est essentiel pour ses clients) ;
- des opportunités de croissance durable et rentable (par exemple, des produits qui tirent parti des tendances en faveur de la durabilité comme la décarbonation, l'économie circulaire et les soins de santé abordables et accessibles) ;
- un rendement du capital investi (par exemple, la capacité de la société à générer un rendement raisonnable de ses investissements pour le bénéfice à long terme de la société).

3. La qualité des données financières comprendra, entre autres, les éléments suivants :

- des flux de trésorerie et des marges bénéficiaires stables (par exemple, une demande continue de produits et de services à des prix raisonnables pendant les périodes de ralentissement de l'économie et du marché) ;
- le paiement approprié des impôts (par exemple, ne pas s'engager dans des stratégies agressives ou élaborées de minimisation fiscale) ;
- des bilans solides (par exemple, une préférence pour la trésorerie nette ou un faible endettement) ;
- une comptabilité prudente (par exemple, ne pas recourir à des pratiques comptables complexes qui masquent les performances financières sous-jacentes de la société ou qui sont utilisées à des fins non commerciales, comme la réduction des obligations fiscales ou l'enrichissement de la direction).

L'évaluation de la qualité fait partie intégrante du processus d'investissement (c'est-à-dire qu'elle est réalisée pour chaque investissement). Cependant, elle ne fait pas partie du processus visant à confirmer qu'un investissement est un Investissement durable, lequel est décrit ci-dessous (sous « Évaluation de la durabilité »).

Évaluation de la durabilité

Le Gestionnaire d'investissement investira principalement (au moins 90 % de la Valeur nette d'inventaire) dans des sociétés qui, selon lui, contribuent au développement durable et en tirent parti. Le Gestionnaire d'investissement considère qu'une société contribuera au développement durable et en tirera parti si ses activités conduisent à des résultats sociaux positifs (tels que définis ci-dessous) et/ou à des résultats environnementaux positifs (tels que définis ci-dessous).

Pour déterminer si une société « contribue au développement durable et en tire parti », le Gestionnaire d'investissement examinera si :

1. il existe un lien direct³ ou favorable (habilitant)⁴ entre les activités de la société et la réalisation d'un résultat social ou environnemental positif ;
2. toute contribution à des résultats positifs sur le plan social et environnemental résulte de facteurs de revenus ou de croissance inhérents au modèle d'affaires de la société, d'initiatives stratégiques soutenues par la recherche et le développement ou par des dépenses d'investissement, ou de la solide culture de la société et son sens de la gestion saine, par exemple en matière d'équité et de diversité ; et
3. la société reconnaît les résultats négatifs potentiels sur le plan social et environnemental associés à ses produits ou à ses services et s'efforce de minimiser ces résultats, par exemple une société qui vend des produits alimentaires nutritifs abordables dans des emballages en plastique, mais qui étudie d'autres options d'emballage.

Le Gestionnaire d'investissement documente et divulgue son évaluation et la cartographie des cadres des sociétés dans lesquelles le produit financier investit sur son site Internet : www.stewartinvestors.com/all/how-we-invest/our-approach/introducing-portfolio-explorer.

La contribution est évaluée en fonction de deux cadres, social et environnemental. Ces deux cadres sont décrits ci-dessous et plus en détail dans l'annexe aux présentes.

Résultats sociaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations unies.

- Santé et bien-être : accès à des aliments sûrs, abordables et nutritifs, à des soins médicaux et à des produits d'hygiène.
- Infrastructures physiques : accès à une énergie, à un logement, à de l'eau et à des installations sanitaires fiables, abordables et sûrs.
- Bien-être économique : accès à un emploi sûr et productif, à des services financiers et aux nécessités matérielles.
- Opportunités et autonomisation : accès à l'éducation et à la formation, aux technologies de l'information et de la communication, aux transports et à la logistique.

Résultats environnementaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats positifs sur le plan environnemental en se référant aux solutions climatiques développées par Project Drawdown⁵, une organisation à but non lucratif qui a cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions différentes qui, à ses yeux, contribueront à atteindre le « drawdown », c'est-à-dire le moment où les émissions cesseront d'augmenter et commenceront à diminuer régulièrement.

³ Un **lien direct** existe lorsque les biens qu'une entité produit ou les services qu'elle fournit sont les principaux moyens d'obtenir un résultat social ou environnemental positif (par exemple, les fabricants ou les installateurs de panneaux solaires).

⁴ Un **lien favorable (ou habilitant)** existe si les biens produits par une société ou si les services qu'elle fournit permettent à d'autres sociétés de contribuer à la réalisation d'un résultat social ou environnemental positif (par exemple, les fabricants de composants essentiels utilisés comme intrants dans la fabrication de panneaux solaires).

⁵ Toute référence à Project Drawdown vise à décrire les documents accessibles au public utilisés par Stewart Investors pour formuler son cadre d'analyse de la durabilité. Ceci n'est pas destiné à être, et ne doit pas être, interprété comme constituant ou impliquant que Project Drawdown a examiné ou autrement approuvé le cadre d'évaluation de la durabilité de Stewart Investors.

Vous trouverez ci-dessous une liste des catégories de solutions climatiques ainsi que des exemples correspondants qui, selon le Gestionnaire d'investissement, conduisent à des résultats environnementaux positifs :

- Système alimentaire : agriculture durable, production alimentaire et distribution de produits et de services.
- Énergie : adoption d'énergie renouvelable et d'autres énergies propres, ainsi que de technologies connexes.
- Économie et industries circulaires : amélioration de l'efficacité, réduction des déchets et nouveaux modèles d'affaires pour fermer les boucles de ressources dans les chaînes de valeur linéaires et les processus de production.
- Développement humain : promotion des droits de l'homme et de l'éducation qui favorisent la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources.
- Transports : technologies de transport efficaces et augmentation des options de transport sans combustibles fossiles.
- Bâtiments : produits et services qui réduisent l'empreinte environnementale de l'environnement bâti, y compris l'efficacité énergétique, l'électrification, l'amélioration de la conception et l'utilisation de matériaux alternatifs.
- Eau : méthodes moins énergivores pour le traitement, le transport et le chauffage de l'eau.
- Conservation et restauration : soutien aux chaînes d'approvisionnement, aux opérations et aux impacts en fin de vie sans déforestation et avec régénération de l'environnement.

Aucune pondération fixe n'est attribuée aux indicateurs de qualité, aux piliers du développement humain ou aux solutions climatiques dans le cadre des évaluations respectives de la qualité ou de la durabilité étant donné que la pertinence de chaque facteur varie d'une société à une autre en fonction du modèle d'affaires de la société concernée, de son secteur d'activité, et/ou de la zone géographique où elle mène ses activités et, dans certains cas, un facteur donné peut ne pas être important et ne pas être évalué dans son intégralité.

Méthodes d'évaluation

Pour réaliser les évaluations de la qualité et de la durabilité susmentionnées, le Gestionnaire d'investissement entreprend ses propres recherches par le biais de diverses méthodes, notamment des réunions avec les sociétés, des discussions d'équipe, l'examen des rapports des sociétés et des visites d'entreprises. Ces recherches sont complétées par des recherches effectuées par des fournisseurs de données tiers qui fournissent au Gestionnaire d'investissement les informations supplémentaires qu'il juge nécessaires pour étayer l'analyse.

En outre, le Gestionnaire d'investissement peut commander des recherches spécifiques à des experts tiers s'il estime que ces recherches sont nécessaires pour comprendre une question particulière liée aux évaluations de la qualité et de la durabilité, ainsi que la position d'une société par rapport à cette question.

Le Gestionnaire d'investissement utilise également ces méthodes d'évaluation pour effectuer un suivi continu du portefeuille et examine chaque année le positionnement de chaque société dans laquelle le produit financier investit par rapport aux cadres d'évaluation de la qualité et de la durabilité.

Sauf indication spécifique (par exemple, le seuil de revenus pour les produits nocifs décrit ci-dessous), le Gestionnaire d'investissement n'utilise pas de seuils spécifiques ou de critères quantitatifs pour évaluer les sociétés.

Engagement auprès des sociétés et vote

L'engagement auprès des sociétés est un élément clé de l'approche du Gestionnaire d'investissement à chaque étape du cycle de vie de l'investissement (c'est-à-dire la sélection, la conservation et la réalisation des investissements). Il constitue un moyen par lequel le Gestionnaire d'investissement peut :

- évaluer et contrôler la qualité d'une société et sa contribution au développement durable ; et
- encourager les équipes de direction à traiter toutes les questions de durabilité ou d'ESG pertinentes pour leurs activités.

Pour ce faire, le Gestionnaire d'investissement a des entretiens verbaux et écrits constructifs, non conflictuels et fondés sur des relations avec les représentants des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Le Gestionnaire d'investissement dispose également d'un programme de vote actif et vote sur toutes les questions lors de toutes les réunions de la société lorsqu'il est habilité à le faire.

Position sur les produits et les services ou les pratiques préjudiciables et controversés

L'approche ascendante du Gestionnaire d'investissement et ses cadres d'analyse de la qualité et de la durabilité sont conçus pour éviter que le Fonds n'investisse dans des sociétés directement impliquées dans des produits, des services ou des pratiques préjudiciables ou controversés.

Bien que le Gestionnaire d'investissement ne cherche pas à investir dans des sociétés directement impliquées dans des produits, des services ou des pratiques nuisibles ou controversés, la réalité du fonctionnement d'une économie mondiale composée de grands groupes multinationaux est que, en de rares occasions, certaines sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti peuvent également être indirectement exposées à de tels produits, services ou pratiques. Le Gestionnaire d'investissement s'attend à ce que ces sociétés ne constituent pas une part importante du portefeuille, par exemple pas plus de 10 % de la Valeur nette d'inventaire.

L'exposition du Fonds à des produits, des services ou des pratiques préjudiciables ou controversés fait l'objet d'un suivi au moins trimestriel.

Si le Fonds détient un investissement dans une société dont plus de 5 % des revenus proviennent d'un produit ou d'un service nuisible ou controversé, le Gestionnaire d'investissement en informera les investisseurs sur son site Internet et leur indiquera les raisons pour lesquelles il a décidé de maintenir cette participation. Le Gestionnaire d'investissement peut conserver ces participations (à condition qu'elles continuent de satisfaire aux évaluations de la qualité et de la durabilité) :

- si une société met fin à une ancienne activité commerciale (auquel cas des discussions avec la société seront engagées afin de l'encourager à cesser l'activité commerciale concernée) ;
ou
- lorsque la société n'augmente pas ses dépenses d'investissement en rapport avec l'activité, ou si une société n'est qu'indirectement exposée à des produits ou des services nocifs ou controversés, par exemple, une société fabriquant des produits de sécurité pour un large éventail d'industries peut également avoir des clients dans les industries des combustibles fossiles ou de la défense.

Dans d'autres domaines où les pratiques préjudiciables ou controversées ne sont pas imputables aux revenus (par exemple, les problèmes liés aux employés ou à la chaîne d'approvisionnement), le Gestionnaire d'investissement utilise des analyses internes et des recherches effectuées par des fournisseurs externes pour contrôler et évaluer les sociétés. En cas d'exposition importante à des pratiques nocives, le Gestionnaire d'investissement :

- réexaminera les recherches et la proposition d'investissement concernant la société, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée ; et
- s'engagera auprès de la société s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes.

Lorsque l'engagement n'a pas abouti (par exemple, la société a indiqué (ou le Gestionnaire d'investissement estime) que la société n'a pas l'intention d'adopter des pratiques améliorées ou qu'elle a adopté une réponse au problème jugée insuffisante par le Gestionnaire d'investissement) ou lorsque les activités préjudiciables font partie d'un modèle de comportement qui soulève des inquiétudes quant à la qualité et à l'intégrité de la gestion de la société, le Gestionnaire d'investissement n'investira pas ou mettra fin à la position des Fonds dans la société d'une manière ordonnée en tenant compte du meilleur intérêt des investisseurs (le cas échéant).

La déclaration du Gestionnaire d'investissement relative à sa position concernant les produits, les services ou les pratiques préjudiciables et controversés est disponible sur le site Internet du Gestionnaire d'investissement : <https://www.stewartinvestors.com/all/insights/our-position-on-harmful-and-controversial-products-and-services.html>.

Caractéristiques de l'investissement

Le Fonds investit principalement (au moins 70 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans un portefeuille diversifié de titres de participation ou des titres assimilés à des actions de sociétés qui exercent la majeure partie de leurs activités dans le sous-continent indien (les pays du sous-continent indien comprennent l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh) et qui sont cotés, négociés ou échangés sur des Marchés réglementés du monde entier.

Le Gestionnaire d'investissement investit en gardant à l'esprit la préservation du capital, ce qui signifie qu'il définit le risque comme la perte d'argent du client, plutôt que l'écart par rapport à un indice de référence. La stratégie du Gestionnaire d'investissement consistant à se concentrer sur les sociétés de qualité au lieu d'investir en fonction d'un indice de référence peut donner lieu à des résultats médiocres sur les marchés très fortement axés sur la liquidité ou guidés par la dynamique et de bons résultats lorsque les marchés prennent en considération comme il se doit les sociétés possédant des équipes de direction compétentes, de perspectives de croissance à long terme solides et des bilans sains.

Le Fonds n'est soumis à aucun plafond quant à la part de sa Valeur nette d'inventaire qui peut être investie dans un ou plusieurs Marchés émergents du sous-continent indien, ou dans tout secteur ni à aucune restriction en termes de capitalisation boursière des sociétés dans lesquelles il investit.

Même si le Fonds dispose d'un univers d'investissement régional, les titres sélectionnés à des fins d'investissement selon l'approche du Gestionnaire d'investissement peuvent parfois se traduire par la concentration du portefeuille dans certains pays.

Le Fonds ne peut avoir recours à des IFD qu'à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'est pas prévu que le Fonds profite de la possibilité d'investir dans des IFD à des fins d'investissement.

Informations sur l'indice de référence

Le Fonds est géré de manière active, ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement fait appel à son expertise pour sélectionner les investissements plutôt que de suivre les allocations et, par conséquent, la performance de l'indice de référence. La performance du Fonds est comparée à la valeur de l'indice de référence suivant : Indice MSCI India.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour limiter ou restreindre la manière dont le portefeuille du Fonds est constitué, et ne fait pas partie d'un objectif à atteindre ou à dépasser en ce qui concerne la performance du Fonds. L'indice de référence a été identifié comme un moyen par lequel les investisseurs peuvent comparer la performance du Fonds et a été sélectionné car ses composantes représentent le plus fidèlement la gamme des actifs dans lesquels le Fonds peut investir.

La majorité des actifs du Fonds peuvent être des composantes de l'indice de référence. À sa discrétion et sous réserve de respecter la politique d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement peut s'écarter des exigences de l'indice de référence et sectorielles, ainsi que de la pondération des titres qui le composent afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques. La stratégie d'investissement du Fonds ne limite pas la mesure dans laquelle les titres en portefeuille peuvent s'écarter de l'indice de référence.

L'Indice MSCI India est conçu pour mesurer la performance des segments des grandes et moyennes capitalisations du marché indien.

Le Fond peut investir plus de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres d'émetteurs situés dans des Marchés émergents. **Les investisseurs doivent noter qu'en conséquence, le Fonds ne devrait pas constituer une part importante de tout portefeuille d'investissement et qu'il peut ne pas convenir à tous les investisseurs.**

Investissement en Chine

Le Fonds n'investira pas dans des Actions A chinoises ni dans des Actions B chinoises.

SFDR

Le Fonds est classé comme relevant des Articles 6 et 9 du Règlement SFDR. Les informations concernant la manière dont les Risques en matière de durabilité sont intégrés aux décisions d'investissement et les résultats de l'évaluation des impacts probables des Risques en matière de durabilité sur le rendement du Fonds figurent dans le Prospectus. Des informations sur la manière dont un objectif d'investissement durable doit être atteint ou, en cas de recours à un indice de référence, des informations sur la manière dont l'indice est aligné sur ledit objectif et une explication de la raison pour laquelle l'indice diffère d'un indice de marché large sont fournies dans l'annexe aux présentes.

RISQUES SPÉCIFIQUES AU FONDS

Rien ne garantit le succès des investissements du Fonds ou la réalisation de son objectif d'investissement. Les investisseurs doivent être conscients des risques indiqués ci-dessous et de ceux décrits à la section **Facteurs de risque** du Prospectus. Investir dans le Fonds ne convient qu'aux personnes qui sont en mesure de prendre de tels risques.

Outre les risques généraux décrits à la sous-section A de la section **Facteurs de risque** du Prospectus, les Risques spécifiques au Fonds (tels que décrits dans les sous-sections pertinentes de la section **Facteurs de risque** du Prospectus) applicables au Fonds sont indiqués par l'icône « ✓ » dans le tableau ci-dessous.

Réf.	Risques spécifiques au Fonds		Réf.	Risques spécifiques au Fonds	
B	Risque lié aux Marchés émergents	✓	P	Risque lié aux investissements dans d'autres organismes de placement collectif	✓
C	Risque lié au sous-continent indien	✓	Q	Frais contre le risque de capital	
D	Risque lié au marché chinois		R	Risque lié aux titres de créance de qualité inférieure à « investment grade » et aux titres de créance non notés	
D1	Risque de change et de conversion du RMB		R1	Risque lié aux obligations convertibles	
D2	Risques associés au marché ChiNext et/ou au Science and Technology Innovation Board (STAR Board)		R2	Risque lié aux produits garantis et/ou titrisés	
E	Risque lié aux fonds de placement immobilier		R3	Risque lié aux instruments présentant des caractéristiques d'absorption des pertes	
F	Risque sectoriel		S	Risque lié aux Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change	✓
G	Risque lié à un pays unique/une région particulière	✓	T	Risque lié aux ressources mondiales	
H	Risque lié à l'investissement dans un seul secteur	✓	U	Risque lié aux titres immobiliers	
I	Risque lié aux titres de sociétés à petite et moyenne capitalisations	✓	V	Risque de concentration	
J	Risque lié aux infrastructures cotées		W	Risque lié à la dette souveraine	
K	Risque de change	✓	X	Risques liés aux investissements en Actions A chinoises et autres titres et contrats à terme standardisés éligibles en RPC via QFI	
L	Fiabilité des notations de crédit/risque de déclasserment		Y	Risques spécifiques liés à l'investissement via les Stock Connects	
M	Risque lié aux taux d'intérêt		Z	Risques liés aux investissements via Bond Connect	
N	Risque lié aux titres à haut rendement		AA	Risque lié au LIBOR	
N1	Risque lié au marché obligataire « Dim Sum »		BB	Risques liés à la stratégie d'investissement durable	✓
O	Risque lié à l'investissement dans des obligations indexées sur des actions		CC	Risque lié au style d'investissement « Value » (valeur)	

CATÉGORIES D' ACTIONS

Le Fonds propose actuellement plusieurs Catégories, qui sont divisées en différents types, dont les caractéristiques sont exposées ci-dessous et décrites plus en détail dans le Prospectus (notamment en ce qui concerne les montants minimum de souscription).

Dénomination de la Catégorie	I	III	VI	E	Z	Z2
Commission de gestion annuelle	1,60 %	0,85 %	0,85 %	0,68 %	0,00 %	0,00 %
Catégories de capitalisation disponibles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Catégories de distribution disponibles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Fréquence de distribution disponible	mensuelle, trimestrielle, semestrielle					
Devises disponibles	US\$, EUR, GBP, CHF, SG\$, CAD, AUS\$, NZ\$, HK\$, JPY, RMB, SEK					
Types de couverture disponibles	Aucune couverture – toutes les devises Couverture de la VNI – toutes les devises sauf la Devise de référence Couverture du Portefeuille – toutes les devises					

Les Actions du Fonds seront émises et rachetées selon les modalités et conformément aux procédures décrites dans la section **Achat, vente et conversion d'actions** du Prospectus.

Les informations relatives aux souscriptions et aux rachats de chacune des Catégories sont indiquées dans le Prospectus. Il convient toutefois de noter que les Actions de Catégorie E ne seront disponibles à la souscription que si la Valeur nette d'inventaire du Fonds est inférieure à 130 000 000 USD au moment de la réception de la demande de souscription d'Actions de Catégorie E.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
Stewart Investors Indian Subcontinent All Cap Fund

Identifiant d'entité juridique :
549300KV9RVYY1I3UF70

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : **40 %**



Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : **90 %**



Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'objectif durable du Fonds est d'investir dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats durables positifs sur le plan social et environnemental. Toutes les sociétés dans lesquelles le produit financier investit contribuent à l'amélioration du développement humain, tandis que nombre d'entre elles contribuent également à des résultats positifs en matière d'environnement.

Afin d'atteindre l'objectif durable, chaque investissement sera analysé en fonction des critères d'évaluation de durabilité du Gestionnaire d'investissement, tels que définis dans la politique d'investissement et devra les respecter.

Résultats sociaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations unies. Les piliers sont décrits plus en détail dans la réponse à la question sur les indicateurs de durabilité ci-dessous.

Résultats environnementaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats positifs sur le plan environnemental en se référant aux solutions climatiques développées par Project Drawdown, une organisation à but non lucratif qui a cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions différentes qui, à ses yeux, contribueront à atteindre le « drawdown », c'est-à-dire le moment où les émissions cesseront d'augmenter et commenceront à diminuer régulièrement. Les solutions sont décrites plus en détail dans la réponse à la question sur les indicateurs de durabilité ci-dessous.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?**

Cadres de durabilité

Le Gestionnaire d'investissement cherche à identifier et à investir dans des entreprises qui, selon lui, ont des perspectives de rendement financier positif à long terme et qui contribuent au développement durable et en bénéficient. Le Gestionnaire d'investissement considère qu'une société contribue au développement durable et en tire parti si ses activités conduisent à des résultats positifs sur le plan social (tels que définis ci-dessous) et peuvent également contribuer à des résultats positifs sur le plan environnemental (tels que définis ci-dessous).

La contribution des investissements des Fonds aux résultats sur le plan social et environnemental est évaluée en fonction de deux indicateurs-cadres : les piliers du développement humain de Stewart Investors et les solutions climatiques de Project Drawdown.

Pour déterminer si une société « contribue au développement durable et en tire parti », Stewart Investors examinera si :

- il existe un lien direct⁶ ou favorable (habilitant)⁷ entre les activités de la société et la réalisation d'un résultat social ou environnemental positif ;
- la société peut tirer parti de toute contribution à des résultats positifs sur le plan social et environnemental grâce à des facteurs de revenus ou de croissance inhérents à son modèle d'affaires, à des initiatives stratégiques soutenues par la recherche et le développement ou à des dépenses d'investissement, ou à sa solide culture d'entreprise, par exemple en matière d'équité et de diversité ; et
- la société reconnaît les résultats négatifs potentiels sur le plan social et environnemental associés à ses produits ou à ses services et s'efforce de minimiser ces résultats, par exemple une société qui vend des produits alimentaires nutritifs abordables dans des emballages en plastique, mais qui étudie d'autres options d'emballage.

Résultats sociaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement n'investira dans une entreprise que si Stewart Investors estime que ses activités mènent à un résultat social positif.

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations unies.

- Santé et bien-être : accès à des aliments sûrs, abordables et nutritifs, à des soins médicaux et à des produits d'hygiène.
- Infrastructures physiques : accès à une énergie, à un logement, à de l'eau et à des installations sanitaires fiables, abordables et sûrs.
- Bien-être économique : accès à un emploi sûr et productif, à des services financiers et aux nécessités matérielles.
- Opportunités et autonomisation : accès à l'éducation et à la formation, aux technologies de l'information et de la communication, aux transports et à la logistique.

Résultats environnementaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats positifs sur le plan environnemental en se référant aux solutions climatiques développées par Project Drawdown⁸, une organisation à but non lucratif qui a cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions climatiques différentes qui, à ses yeux, contribueront à atteindre le « drawdown », c'est-à-dire le moment où les gaz à effet de serre dans l'atmosphère cesseront d'augmenter et commenceront à diminuer régulièrement.

Vous trouverez ci-dessous une liste des solutions climatiques, ainsi que des exemples correspondants qui, selon le Gestionnaire d'investissement, conduisent à des résultats positifs sur le plan environnemental :

1. Système alimentaire : agriculture durable, production alimentaire et distribution de produits et de services liés à l'alimentation
2. Énergie : adoption d'énergie renouvelable et d'autres énergies propres, ainsi que de technologies connexes
3. Économie et industries circulaires : amélioration de l'efficacité, réduction des déchets et nouveaux modèles d'affaires pour fermer les boucles de ressources dans les chaînes de valeur linéaires et les processus de production
4. Développement humain : promotion des droits de l'homme et de l'éducation qui favorisent la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources
5. Transports : technologies de transport efficaces et augmentation des options de transport sans combustibles fossiles
6. Bâtiments : produits et services qui réduisent l'empreinte environnementale de l'environnement bâti, y compris l'efficacité énergétique, l'électrification, l'amélioration de la conception et l'utilisation de matériaux alternatifs
7. Eau : méthodes moins énergivores pour le traitement, le transport et le chauffage de l'eau
8. Conservation et restauration : soutien aux chaînes d'approvisionnement, aux opérations et aux impacts en fin de vie sans déforestation et avec régénération de l'environnement

Les solutions environnementales ne s'appliqueront pas nécessairement à toutes les sociétés.

Aucune pondération fixe n'est attribuée aux indicateurs de qualité, aux piliers du développement humain ou aux solutions climatiques dans le cadre des évaluations respectives de la qualité ou de la durabilité étant donné que la pertinence de chaque facteur varie d'une société à une autre en fonction du modèle d'affaires de la société concernée, de son secteur d'activité, et/ou de la zone géographique où elle mène ses activités et, dans certains cas, un facteur donné peut ne pas être important et ne pas être évalué dans son intégralité.

De plus amples informations sur les contributions des sociétés dans lesquelles le produit financier investit au développement durable sont disponibles sur le site Internet du Gestionnaire d'investissement et sur l'outil Portfolio Explorer.

Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Fonds investit uniquement dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats positifs sur le plan social et environnemental. Toutes les sociétés dans lesquelles le produit financier investit contribuent à l'amélioration du développement humain, et nombre d'entre elles contribuent également à des résultats positifs sur le plan environnemental.

L'exposition du Fonds à des produits, services ou pratiques préjudiciables ou controversés est surveillée au moins une fois par trimestre. Le Gestionnaire d'investissement applique un seuil de revenus de 5 % aux produits et services préjudiciables qui génèrent des revenus. Dans d'autres domaines où les activités préjudiciables ou controversées n'affectent pas les revenus (par exemple, les problèmes liés aux employés ou à la chaîne d'approvisionnement), le Gestionnaire d'investissement utilise des analyses internes et des recherches effectuées par des fournisseurs externes pour contrôler et évaluer les sociétés.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En cas d'exposition importante à des activités préjudiciables, le Gestionnaire d'investissement :

- réexaminera les recherches et la proposition d'investissement concernant la société, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée,
- s'engagera auprès de la société s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes,
- cèdera la position dans la société concernée si l'engagement a échoué ou si un comportement suscite des préoccupations quant à la qualité et à l'intégrité de la direction de la société. Tout investissement détenu dans une société ayant une exposition importante à des produits et services préjudiciables sera divulgué sur le site Internet de Stewart Investors, et les raisons du maintien exceptionnel de ladite participation seront expliquées. Des exceptions peuvent exister si une entreprise met fin à une activité commerciale historique (auquel cas elle fera l'objet d'un engagement et sera encouragée à cesser l'activité concernée), si une entreprise n'augmente pas ses dépenses d'investissement ou si elle n'est exposée qu'indirectement à une industrie ou à une activité préjudiciable, par exemple, une entreprise fabriquant des produits de sécurité pour un large éventail d'industries peut également avoir des clients dans le secteur des combustibles fossiles ou de la défense.

La position du Gestionnaire d'investissement en matière de produits et services préjudiciables et controversés, ainsi que d'exclusions d'investissement est disponible sur le site Internet de Stewart Investors : <https://www.stewartinvestors.com/all/insights/our-position-on-harmful-and-controversial-products-and-services.html>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des incidences négatives pertinents pour chaque société dans laquelle le Fonds investit sont pris en compte par le biais de la recherche ascendante du Gestionnaire d'investissement, de l'engagement auprès de la société, du respect de sa position affichée en matière de produits et services préjudiciables et controversés, des politiques d'exclusion à l'échelle du Groupe et du recours à des prestataires de recherche tiers.

Le Gestionnaire d'investissement rencontre et assure la liaison avec les entreprises sur une base continue et évalue continuellement leurs références et leur qualité en matière de durabilité. Si le Gestionnaire d'investissement identifie des changements dans le positionnement d'une entreprise en matière de qualité ou de durabilité lors de réunions, d'un suivi continu et d'un examen de ses rapports annuels, il réévaluera l'investissement.

En outre, le portefeuille du Fonds est évalué de façon continue par des prestataires de services externes, qui effectuent notamment une surveillance des controverses, de l'implication dans certains produits, de l'empreinte carbone et d'autres indicateurs d'incidences, ainsi que du respect des normes sociales.

Les principaux Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité (tels que prescrits dans le Règlement SFDR) sont intégrés à l'analyse de l'entreprise, aux discussions d'équipe et au programme d'engagement du Gestionnaire d'investissement. Aucun investissement dans le portefeuille ne doit causer de préjudice important, sur la base de l'évaluation de l'indicateur d'incidence négative. Il est possible qu'un investissement ne cause pas de préjudice important mais qu'il ait des incidences négatives sur la durabilité. Le cas échéant, le Gestionnaire d'investissement s'engagera auprès de la société directement, ou dans le cadre de collaborations avec d'autres institutions financières.

Selon la nature du problème et la réponse apportée par la société, les mesures du Gestionnaire d'investissement peuvent aller de :

- l'examen des recherches et de la proposition d'investissement concernant la société, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée,
- l'engagement auprès de la société s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes,
- si l'engagement a échoué ou si les activités préjudiciables font partie d'un comportement qui soulève des préoccupations quant à la qualité et à l'intégrité de la direction, Stewart Investors n'investira pas ou cèdera la position dans la société

concernée de manière appropriée en tenant compte du meilleur intérêt des investisseurs (le cas échéant).

Le Gestionnaire d'investissement inclura également des données au niveau des produits sur les indicateurs des PAI dans les rapports périodiques du Fonds en vertu du Règlement SFDR.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le Gestionnaire d'investissement procède à un suivi continu des sociétés détenues pour détecter tout changement apporté à leurs stratégies. Le portefeuille du Fonds est évalué trimestriellement par un prestataire de services externe pour vérifier sa conformité aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes mondiales des Nations unies et à l'exposition aux secteurs à haut risque. Le Gestionnaire d'investissement reçoit également des mises à jour régulières d'un service de surveillance des controverses. Si des problèmes sont ainsi soulevés, le Gestionnaire d'investissement les examinera et les intégrera à l'analyse des investissements et, selon les circonstances, il pourra engager des discussions avec la société en question, et, si nécessaire, il cèdera sa participation pour s'assurer que le portefeuille respecte toujours les principes qui sont au cœur de la philosophie d'investissement.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Oui

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pertinentes pour chaque société dans laquelle le Fonds investit sont prises en compte par le biais de la recherche ascendante du Gestionnaire d'investissement, de l'engagement auprès de la société, du respect de sa position affichée en matière de produits et services préjudiciables et controversés, des politiques d'exclusion à l'échelle du Groupe et du recours à des prestataires de recherche tiers.

Le Gestionnaire d'investissement rencontre et assure la liaison avec les entreprises sur une base continue et évalue continuellement leurs références et leur qualité en matière de durabilité. Si le Gestionnaire d'investissement identifie des changements dans le positionnement d'une entreprise en matière de qualité ou de durabilité lors de réunions, d'un suivi continu et d'un examen de ses rapports annuels, il réévaluera l'investissement.

Le portefeuille du Fonds est évalué de façon continue par des prestataires de services externes, qui effectuent notamment une surveillance des controverses, de l'implication dans certains produits, de l'empreinte carbone et d'autres indicateurs d'incidences, ainsi que du respect des normes sociales.

Ces informations sont intégrées à l'analyse de l'entreprise, aux discussions d'équipe et au programme d'engagement du Gestionnaire d'investissement.



Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La stratégie d'investissement du Gestionnaire d'investissement est fondée sur le principe de la gestion saine (stewardship). Ce principe se rapporte à la capacité et à la volonté des propriétaires et des dirigeants de sociétés de prendre de bonnes décisions à long terme au nom des entreprises qu'ils dirigent, tout en conciliant efficacement et de manière éthique les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Le Gestionnaire d'investissement adopte une approche ascendante (c'est-à-dire une analyse des entreprises individuelles plutôt que des pays ou des secteurs) et qualitative pour dénicher et investir dans des entreprises qui, selon lui, (a) sont à la fois de bonne qualité et (b) contribuent au développement durable et en bénéficient, en partant du principe que leurs activités facilitent ou encouragent la réalisation de résultats positifs sur le plan social et environnemental.

Le Gestionnaire d'investissement est fermement convaincu que ces sociétés sont moins exposées aux risques et sont mieux placées pour fournir des rendements positifs ajustés du risque à long terme (c'est-à-dire des rendements qui tiennent compte du risque associé à l'investissement). Le Gestionnaire d'investissement estime que cette approche aidera à préserver le capital des clients sur des marchés volatils et en baisse, permettant ainsi une capitalisation régulière des rendements tout au long des cycles économiques.

Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de seuils quantitatifs pour intégrer des considérations de durabilité ou ESG, mais évalue plutôt les antécédents et le modèle d'affaires d'une société par rapport aux cadres de qualité et de durabilité et émet des jugements qualitatifs.

La stratégie d'investissement se caractérise par une focalisation exclusive sur les entreprises qui contribuent au développement durable et en tirent parti ; une approche de sélection et d'évaluation continue des investissements fondée sur la recherche, les fondamentaux et une analyse ascendante ; l'accent sur les attributs de qualité et de durabilité de chaque entreprise ; l'accent sur la gouvernance et la gestion saines de l'entreprise ; un horizon d'investissement à long terme et un engagement en faveur des échanges afin de répondre aux préoccupations et aux problématiques liées à la durabilité.

- **Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire d'investissement évalue chaque entreprise dans laquelle il envisage d'investir en fonction de sa contribution au développement durable, et il n'investira que dans des entreprises qui contribuent positivement au développement durable. Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de seuils quantitatifs dans ces domaines, mais cherche plutôt des preuves fondées sur les antécédents de l'entreprise, son modèle d'affaires et en référence à des cadres crédibles de développement durable.

- **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Le Gestionnaire d'investissement entreprend l'analyse des pratiques de gouvernance d'entreprise, tant au niveau du conseil d'administration que dans l'exécution opérationnelle, comme partie essentielle de la philosophie, de la stratégie et du processus d'investissement, de la génération d'idées à la recherche en passant par la taille des positions et l'engagement. L'analyse s'efforce de déterminer si la culture d'entreprise, la propriété et les avantages se combinent pour créer une approche de gouvernance qui équilibre les intérêts de toutes les parties prenantes, à savoir les travailleurs, l'environnement, les fournisseurs, les communautés locales, les clients ou encore les actionnaires.

Les domaines d'intérêt peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, l'indépendance et la diversité des administrateurs de l'organe de gouvernance, les structures de rémunération, le taux de rotation du personnel, la longévité de la direction, les conditions accordées aux fournisseurs telles que les délais de paiement, les politiques et pratiques d'allocation du capital, les politiques et pratiques fiscales, ainsi que le comportement des sociétés (à savoir agissent-elles bien au-delà des attentes leur permettant de conserver leur licence sociale d'exploitation).

En complément des recherches documentaires, des échanges et des réunions ont lieu avec les actionnaires, les dirigeants et les administrateurs indépendants des sociétés afin de renforcer la conviction dans les pratiques de gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit. Des recherches sur mesure et indépendantes sont commandées sur des sujets de durabilité allant des produits chimiques dangereux dans la production de peinture aux minerais de conflit dans les chaînes d'approvisionnement électroniques, afin de

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

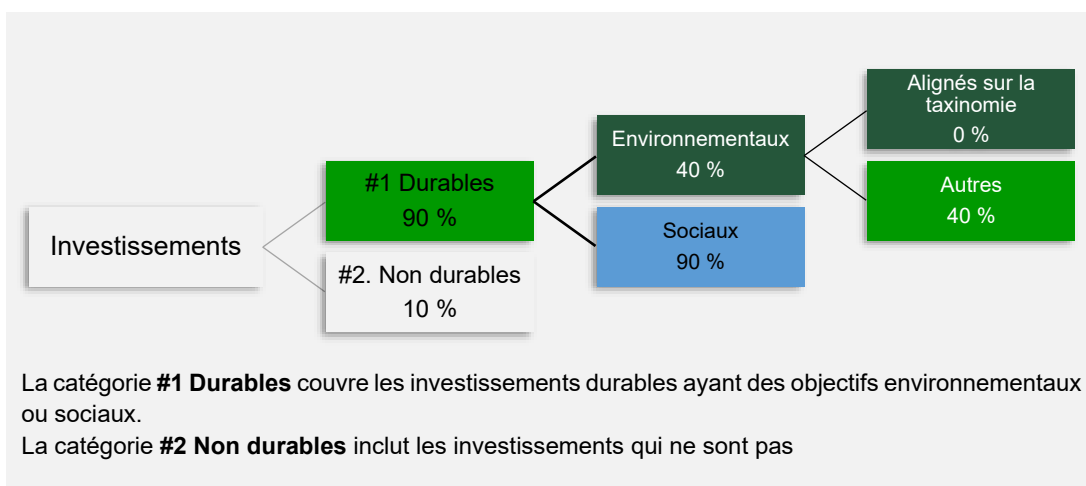
comprendre comment les entreprises s'acquittent de leurs responsabilités sociales et environnementales.

Une analyse effectuée trimestriellement par des fournisseurs de données tiers est utilisée pour évaluer et contrôler si les sociétés dans lesquelles le produit financier investit respectent les standards de meilleures pratiques en matière de gouvernance, les normes internationales et les controverses, et pour évaluer si elles répondent aux attentes en matière de gouvernance.



Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables ?

Le Fonds investit principalement (au moins 90 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans des sociétés bien placées pour contribuer au développement durable et en tirer parti.



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

● **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

Le Fonds ne peut avoir recours à des produits dérivés qu'à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'est pas prévu que le Fonds utilise des produits dérivés à des fins d'investissement.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE⁹ ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non



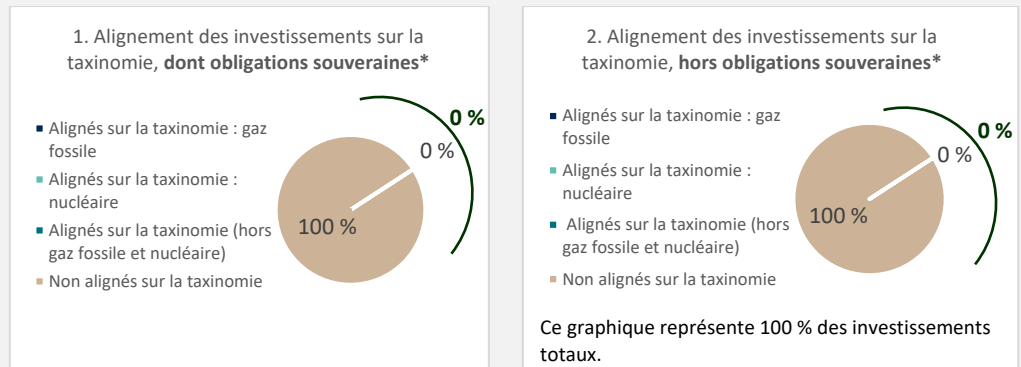
● **Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds ne cherche pas explicitement à investir dans une mesure minimale dans des actifs alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le respect des exigences de la taxinomie de l'UE pour déterminer l'alignement n'est pas soumis à la certification d'un auditeur ou un examen tiers. Les informations relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont basées sur les données reçues d'un fournisseur tiers. Le degré d'alignement sur la taxinomie de l'UE est mesuré sur la base du chiffre d'affaires.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en bleu marine le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie

appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds ne cherche pas explicitement à investir dans une mesure minimale dans des actifs alignés sur la taxinomie de l'UE. Ainsi, la proportion minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Chacun des investissements du Fonds mène à des résultats positifs sur le plan social et peut également contribuer à des résultats environnementaux. Les entreprises sont sélectionnées à des fins d'inclusion dans le portefeuille sur la base d'une analyse ascendante. Le Fonds disposera d'une proportion minimale de 40 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Le Fonds ne cible pas activement les actifs alignés sur la taxinomie de l'UE. Par conséquent, le montant minimum peut être nul.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Chacun des investissements du Fonds mène à des résultats positifs sur le plan social et peut également contribuer à des résultats environnementaux. Chaque société dans laquelle le produit financier investit doit contribuer de manière tangible à au moins un des piliers du développement humain du Gestionnaire d'investissement décrits ci-dessus, de sorte qu'au moins 90 % des investissements soient alignés sur un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les actifs relevant de la catégorie « #2 Non durables » sont des liquidités et quasi-liquidités détenues en attente d'investissement pour répondre aux besoins de liquidité, ou des actifs détenus afin de permettre une sortie opérationnelle efficace des positions. Les liquidités sont détenues par le dépositaire.

La conformité à la politique d'esclavage moderne du Groupe First Sentier des prestataires de services du Fonds pour ces actifs fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint ?

Aucun indice de référence durable n'a été désigné pour comparer la performance de ce Fonds.

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?**
Non applicable.
- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?**
Non applicable.
- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**
Non applicable.
- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**
Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site Internet :

<https://www.stewartinvestors.com/all/how-we-invest/our-approach/portfolio-explorer.html>

<https://www.stewartinvestors.com/all/insights/our-position-on-harmful-and-controversial-products-and-services.html>

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.